

Jeudi 15 novembre 2007

Le Nouvelliste

Contingent maximum

LEX KOLLER ► Les cantons touristiques de Vaud, Valais, Berne, des Grisons et du Tessin pourront désormais vendre davantage de logements de vacances à des étrangers.

En attendant l'abrogation de la lex Koller, le Conseil fédéral a relevé hier à 1500, soit à son maximum, le contingent d'autorisations prévu par la loi. La modification entre en vigueur dès le mois prochain.

Les cantons de Vaud et Valais se plaignent depuis longtemps de l'insuffisance de leur contingent, explique le Département fédéral de justice et police (DFJP). Bien que les autres cantons leur reversent chaque année leur solde, plus de mille demandes d'autorisation sont pendantes en Valais et 400 dans le canton de Vaud: les étrangers doivent attendre parfois plus de trois ans avant de pouvoir acheter la résidence secondaire convoitée. Berne, les Grisons et le Tessin sont dans une situation similaire.

Pour aider ces cantons à faire face aux tensions du marché immobilier, le Conseil fédéral a accepté, à la demande de Vaud et du Valais, de relever à son maximum, soit de 1420 à 1500, le contingent prévu par la lex Koller pour toute la Suisse. Les 80 autorisations supplé-

mentaires seront réparties entre les cinq cantons touristiques, qui pourront en profiter cette année encore.

Dans le détail, le contingent annuel d'autorisations sera désormais de 330 en Valais et de 290 dans les Grisons, ce qui représente une hausse de 20 unités. De leur côté, les cantons du Tessin et de Vaud pourront vendre chaque année respectivement 195 et 175 résidences de vacances à des étrangers, soit 15 de plus qu'auparavant. Enfin, le contingent octroyé au canton de Berne passera de 130 à 140.

Le Conseil fédéral a décidé en juillet dernier d'abroger la lex Koller, pour notamment relancer la demande de logements de vacances dans les régions touristiques. Le projet ne fait pas l'unanimité. Jugeant les mesures d'accompagnement prévues insuffisantes, la Commission de l'aménagement du territoire du Conseil national a renvoyé mardi sa copie au gouvernement, par crainte d'une prolifération anarchique des résidences secondaires. AP